



Nos points forts

Notre offre produit

- AIG dispose de la plus grande équipe en assurance cyber de la région EMEA.
- Nous disposons d'une grande expérience dans la souscription des risques cyber et dans la gestion des sinistres cyber complexes.
- Notre expérience et notre expertise nous permettent de fournir aux courtiers des conseils de grande qualité et une assistance locale en matière de souscription et de gestion des sinistres.

Capacités mondiales

- AIG peut émettre des polices d'assurance cyber dans plus de 60 pays à travers le monde et offre un soutien aux clients internationaux.
- Nous savons adapter notre couverture cyber aux besoins spécifiques des clients.

Conseil en matière de risques cyber

- Nous fournissons des informations sur-mesure sur le niveau de sécurité cyber de nos clients grâce à une équipe de conseillers expérimentés dans la région EMEA.
- AIG surveille en permanence les infrastructures Internet publiques de ses clients pour détecter les principales vulnérabilités, les virus et les mauvaises configurations.
- Si AIG détecte des signes susceptibles de conduire à un incident cyber, le client est alerté et peut être guidé par nos conseillers en risque cyber dans la mise en œuvre de mesures correctives.

Prévention des risques cyber

- AIG propose une gamme de services gratuits de prévention des risques cyber pour les contrats dont la prime est supérieure à 5 000 EUR.
- Ces services permettent de prévenir et d'éviter qu'un sinistre cyber survienne :
 - Formations en ligne sur la cybersécurité à l'attention des employés et simulations d'hameçonnage
 - Blocage des adresses IP malveillantes et protection des domaines
 - Analyse des vulnérabilités de l'infrastructure
 - Exposition aux informations du Darknet
 - Évaluation des risques liés à l'identité
 - Évaluation des risques de sécurité
 - Portail d'information sur la cybersécurité
 - AIG CyberMatics
 - Services de gestion des risques cyber

Actions d'urgence AIG

- Cette approche qui a fait ses preuves consiste à fournir immédiatement un support informatique et juridique en cas d'atteinte à la sécurité du système informatique.
- Délai de réponse d'une heure pour aider le client à minimiser les impacts le plus tôt possible
- Pas de franchise pour les actions d'urgence



Faits & Chiffres

Informations minimales requises

Les formulaires de proposition complétés et informations complémentaires : formulaire OSP complémentaire, questionnaire ransomware, questionnaire OT supplémentaire

Limites

- Généralement jusqu'à 10 millions d'euros

Exigences en matière de primes minimales

- 5 000 € pour la souscription en sur-mesure
- 386 € pour le PACK Cyber



Les préférences de souscription



Des programmes multinationaux avec des polices locales



Des programmes captivés



Appétit pour tous les segments d'entreprises (PME, entreprises intermédiaires, grandes entreprises)

Segment	Appétit
Industrie manufacturière	●
Commerce de détail	●
Hôtellerie et restauration	●
Éducation	●
Logistique	●
Transport / expédition	●
Institutions financières	●
Alimentation et boissons	●
Services publics et énergie	●
Entreprises informatiques - Telco - Sociétés technologiques	●
Santé et pharmacie	●
Compagnies aériennes et aéroports	●
Cabinets d'avocats	●
Hôpitaux	●
Activités maritimes / terminaux portuaires	●
Processeurs de paiements	●
Jeux de hasard et d'argent	●
Cannabis/drogues	●
Bureaux de crédit et agences de notation	●
Crypto-monnaies/courtiers	●
Industrie de l'armement	●
Divertissement pour adultes	●
Entités gouvernementales/agences nationales	●
Tests ADN en vente directe	●
Sites de réseautage social - Plateformes de médias sociaux	●

● Appétit fort	● Appétit fort avec quelques restrictions (ex : limite max)	● Très faible appétit ou très sélectif
----------------	---	--

Responsable Cyber France, Belgique & Luxembourg et RC Professionnelle France

Justine Rattoni

justine.rattoni@aig.com

Directeur Commercial France, Belgique, Luxembourg
François Villatte

francois.villatte@aig.com

Le présent document est fourni à titre informatif uniquement et ne peut en aucun cas servir de justificatif d'assurance.

Ce document n'a pas de valeur contractuelle et ne saurait engager la responsabilité de la compagnie. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. AIG détient exclusivement tous les droits d'auteur et tous les autres droits de propriété intellectuelle.

AIG est le nom commercial des activités mondiales d'assurance dommages, vie et retraite, et d'assurance générale d'American International Group, Inc. Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site web à l'adresse www.aig.com. Tous les produits et services sont fournis par American International Group, Inc ou par des sociétés affiliées. Les produits et services peuvent ne pas être disponibles dans tous les pays et juridictions, et l'étendue et les conditions d'application des garanties sont assujetties aux dispositions du contrats d'assurance. Les produits et services non liés à l'assurance peuvent être fournis par des filiales ou des sociétés affiliées de l'American International Group Inc.

AIG Europe SA – compagnie d'assurance au capital de 47 176 225 euros, immatriculée au Luxembourg (RCS n°B218806) dont le siège social est sis 35D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg. Succursale pour la France : Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, 92400 Courbevoie - RCS Nanterre 838 136 463. Adresse Postale : Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, CS 60234, 92913 Paris La Défense Cedex - Téléphone : +33 1.49.02.42.22 - Facsimile : +33 1.49.02.44.04.